Musée brassicole des deux Luxembourg

newsletter
3 novembre 2026
N°42 ○ page 1



Sommaire

Journées européennes du patrimoine 2026 1
L'Histoire derrière l'objet 6
Times & Fraktur à gogo 8
Impressum 8

Journées européennes du patrimoine 2026

Début 2026, le Ministère de la Culture a lancé un appel à candidature pour les Journées européennes du patrimoine, placées sous le thème de « Patrimoine en péril – raviver, résister, réinventer ». Nous nous sommes dit qu'il fallait absolument participer à cette manifestation, vu la situation compliquée de l'ancien site de la Brasserie de Diekirch à la gare, qui se trouve dans un état d'agonie depuis sept ans.

Notre candidature a été retenue en mai par l'Institut National de la Protection du Patrimoine, et nous avons immédiatement commencé à élaborer un programme. Ça n'a pas été chose facile de rassembler toutes les informations nécessaires, de les condenser et de les mettre sur papier.

Notre action visait à sensibiliser le public au sort de la tour de brassage de Diekirch. Celle-ci a été retirée en 2021 de la liste du patrimoine culturel national à l'aide d'arguments farfelus. La Ministre en charge du dossier avait déclaré que la tour de brassage était « dans un **état de délabrement** » (*marode Bausubstanz*). Notons toutefois qu'il s'agit d'un bâtiment

Scène imaginaire où un lézard géant fictif détruit un bâtiment au Luxembourg. Image créée par l'intelligence artificielle pour illustrer un danger. Toute ressemblance avec ou allusion à des personnes physiques, des personnes morales ou créatures existantes ou imaginées serait purement fortuite.

en béton armé, réalisé à la même époque que les fortifications de la ligne Maginot. Après une interpellation dans la Chambre des Députés, elle a avoué qu'il n'en était rien. Puis elle a avancé que la tour était contaminée. Une **contamination** dans un bâtiment dans lequel ont transité et ont été manipulé des denrées alimentaires jusqu'il y a trois ans ? Certains tuyaux auraient pu être isolés avec des matériaux pouvant contenir de l'amiante. Comme dans la plupart des anciennes maisons. Mais est-ce qu'on procède pour ça à une destruction massive des anciennes maisons au Luxembourg ?

Nouvelle question parlementaire, nouvelle réponse : la tour entière ne serait dorénavant plus contaminée, mais uniquement un **puits industriel** dans la tour de brassage. Quel puits industriel ? Un puits sert à puiser de l'eau. Or, l'eau de brassage provient toujours de nos jours des collines avoisinantes. Rebelotte, nouvelle question parlementaire, nouvelle explication : ce ne serait pas un puits à l'intérieur de la tour, mais à l'extérieur du bâtiment. Puis, le Ministère de l'Environnement a repris le dossier et son équipe a **assaini** cette zone isolée en un temps record.

Et la tour ? Le promoteur voulait la détruire. Le bourgmestre voulait la voir disparaître. Et le ministère a œuvré dans le sens des deux protagonistes, car la tour n'a plus été intégrée sur la liste du patrimoine national classé. Et voilà le plan directeur à l'adresse de tout promoteur qui veut contourner ses obligations officielles ou légales. On a déjà observé cette façon d'agir dans des dictatures ou dans certains pays d'Europe de l'Est. Notons également que les deux études, qui devaient justifier la démolition de la tour, ont été mentionnées non consultables, aussi bien par le promoteur que par le Ministère de la Culture, malgré plusieurs demandes de notre part.

Mais revenons à notre manifestation. Nous nous sommes déplacés le samedi matin au lieu de rassemblement. Arrivés sur place une demi-heure avant le début des activités, sept personnes nous attendaient déjà impatiemment. Le *Zapwoon* historique de la Brasserie de Diekirch a été garé sur son emplacement réservé au Lycée classique de Diekirch, l'électricité a été branchée et la tonnelle et les bancs installés. Les cadeaux des sponsors – les eaux de Rosport et la bière de Diekirch – ont été placés. Pendant ce temps-là, les premières visites guidées ont



Après la visite guidée, de nombreuses questions devaient encore trouver réponse. (Photo : Romain Gaspar)

démarré. L'intérêt des personnes présentes a été grand. La durée d'une visite guidée avait été fixée de 20 à 30 minutes. Finalement, toutes les visites guidées ont dépassé de 100 % le temps visé, tellement de questions ont été posées.

Le samedi, environ 70 personnes ont participé aux visites guidées, le lendemain environ 90 personnes ont été présentes. À cela s'ajoutent encore environ 25 personnes, qui sont venues récupérer une brochure sans participer aux visites guidées par manque de temps. Petite curiosité, aucun politicien local n'est venu nous rendre visite, alors que le service communication de l'administration communale avait annoncé la manifestation.

Analyse du projet immobilier

Notre manifestation a été annoncée dès août. Début octobre, l'administration communale a publié sur la page « Redder » de son site internet une **demande** urgente de **changement de PAP** du site de la brasserie à la gare soumise par le promoteur. L'analyse de ce dossier nous a fait dresser les cheveux sur la tête. Celui-ci est différent du projet qui avait été présenté en 2012 en grande pompe au public. On peut en retenir quelques éléments :

- La surface habitable est augmentée de 16 % en passant de 34 000 m² à 39 500 m².
- Sont seulement retenus comme patrimoine culturel un arbre, une sucrerie réduite en cendres et une grotte laissée à l'abandon.
- Les obligations « (…) *revitaliser le site et bâti existant* » vont être supprimées sur demande du promoteur.
- Les obligations « (…) *favoriser l'éclairage naturel et la ventilation des logements* » vont être supprimées sur demande du promoteur.
- Le nombre maximal de logements passe de 283 à 353 unités.
- Toute obligation d'installer des « *caves* » et « *buanderies* » va être supprimée sur demande du promoteur.
- Le terme « (…) *des aires de jeux* » est changé en « *au moins une aire de jeux* ».



La visite guidée partait depuis le petit parking de la gare par la rue de la Brasserie jusqu'au début de la rue du Commerce. (Photo : Thomas Clément)

Le promoteur a fait ses calculs avec un taux d'occupation de ses appartements avec 2,2 personnes par unité de logement. Cela signifie que sur 5 ménages, uniquement 1 a un enfant à charge, au mieux. Si un ménage a deux enfants, 9 ménages devront être sans enfants ?

Nous avons effectué notre calcul avec un taux d'occupation de 3 personnes par unité de logement, vu qu'il est prévu d'attirer principalement des personnes actives qui pourront utiliser la gare avoisinante pour se rendre à leur lieu de travail. Cela s'avère nécessaire, car une seule place de parking est prévue par le promoteur par unité de logement.

Concrètement, si on compare les chiffres du projet initial avec le projet révisé, on arrive au résultat suivant :

- Projet initial (avec conservation de la tour) de 283 logements à 3 personnes : 849 personnes
- Projet révisé (avec démolition de la tour) de 355 logements à 2,2 personnes : 781 personnes.



Vue en 1962 de la salle de brassage de la tour, telle qu'elle existe encore majoritairement aujourd'hui.

Remplacement de la tour de brassage par des appartements de luxe pour pensionnaires riches ?

En résumé : on construit plus en hauteur pour accueillir finalement moins de personnes. On condamne le patrimoine culturel national et on réduit le confort des habitants du voisinage. L'administration communale n'est arrivée à dégager aucun avantage dans cette demande de changement PAP, ni pour elle, ni pour la population locale. Le promoteur est le seul gagnant, car il augmente le nombre de ses logements de 25 %. Et en prime, il reçoit une grande réduction, voire suppression, de ses obligations.

Après analyse du dossier, tout laisse donc à croire qu'il s'agit d'une initiative de création de logements réservés principalement à une population relativement aisée. La population principalement touchée par la crise du logement sont les jeunes familles. Or, c'est exactement ces personnes qui sont maintenant écartées par ce changement PAP envisagé.

La destruction de la tour de brassage n'atténue même pas de loin la crise du logement. Pire encore, elle la renforce, car elle écarte ceux qui en subissent les conséquences. Le seul avantage de cette destruction se trouve dans les poches de l'entrepreneur, au détriment de NOTRE PATRIMOINE NATIONAL.

Premier commentaire

L'administration communale de Diekirch est d'avis que les changements demandés par le promoteur ne changent pas profondément la nature du projet initial (!), elle a « *entamé la procédure allégée* (...) *concernant l'aménagement communal et le développement urbain pour la modification ponctuelle du PAP « Dräieck Dikrech » à Diekirch* (...) » et a décidé « *de soumettre le dossier à l'autorité supérieure et de poursuivre la procédure* (...) ».

Rappelons toutefois que dans la « Déclaration du collège échevinal CSV-DP 2023-2029 » à Diekirch, celui-ci « (…) *envisage une implication directe ainsi qu'une participation active des partis d'opposition et des citoyens de la Ville de Diekirch dans le processus décisionnel* ». De plus, il est d'avis « (…) *qu'une politique constructive ne peut être menée que si les citoyens ont la possibilité de participer au processus politique tout en s'engageant pour une même cause, à savoir le développement de notre cité et de la région.* » Est-ce que la destruction du symbole des activités industrielles de la Ville de Diekirch échappe à cette volonté ? Est-ce que la population a été consultée par le collège échevinal avant d'entamer cette procédure qui va défigurer durablement l'aspect de la ville ?

Deuxième commentaire

Des solutions pratiques et réalisables qui combinent aussi bien la mise en place de logements que d'espaces à caractère d'utilité publique dans la tour de brassage originale ont été présentées dans la brochure « *De Brautuerm – Entre destruction et protection. Quel sort pour la tour de brassage de Diekirch* », distribuée gratuitement à Diekirch le weekend des 17 et 18 octobre 2026. Malheureusement, aucun politicien local ne s'est donné la peine de se déplacer pour prendre connaissance de nos propositions constructives.

YC ● MD

Une interview réalisée à ce sujet peut être consultée sous le lien suivant :

https://100komma7.lu/show/Moiesstudio/202610160832/episode/Wat-gett-aus-dem-Dikrecher-Brautuerm?pd=search



La proposition initiale de réaménagement telle qu'elle avait été présentée au public en 2012, dans le respect des anciens murs. Imaginez sur ce site une augmentation des logements de 25 % dans la zone encadrée en rose. (Simulation originale de 2012 : © Beiler+François Architectes)

La simulation du projet actuel révisé n'a pas été divulguée par le promoteur, ni dans la presse, ni sur sa page internet. Elle est seulement consultable à la mairie ou via internet jusqu'au 8 novembre :

https://datahall.mydigilor.fr/web/#/documents/490

Le nom du fichier étant anonymisé, il faut chercher sous le nom "Rapport justificatif 251049-RJ-006" du 5 octobre 2026.

L'Histoire derrière l'objet

Depuis les années 1960, le secteur brassicole a été en forte ébullition. La vente de la Brasserie d'Eich a enclenché dès 1951 un mouvement caractérisé par des acquisitions, des fusions et des fermetures dans ce secteur. Endéans vingt ans, la Brasserie d'Eich, la Brasserie de Dudelange, la Brasserie Gruber, la Brasserie Buchholtz et la Brasserie de Clausen ont été victimes de ce processus de rationalisation.

La pression des mastodontes brassicoles nationaux, à savoir la Brasserie de Diekirch, les Brasseries Réunies de Luxembourg Mousel-Clausen et la Brasserie Henri Funck s'est agrandie de jour en jour. Face à cette menace de devoir mettre la clé sous la porte, les brasseries Bofferding et Funck-Bricher ont décidé d'unir leurs forces et d'entamer une fusion. Ainsi est née en 1975 la Brasserie Nationale.



Après une restructuration des unités de production et du réseau de vente, la nouvelle entreprise a dû renforcer son image de marque auprès du consommateur. Des moyens financiers, dégagés par des synergies, ont été utilisés pour réaliser cette opération. En 1977, la brasserie a débuté une campagne publicitaire, inouïe jusqu'à présent et qui deviendra la plus longue campagne publicitaire dans l'histoire brassicole luxembourgeoise, car elle perdurera pendant huit ans.

Le concept est simple : photographier un groupe de bons amis en bonne compagnie autour d'une Bofferding. Tous les clubs luxembourgeois sont invités à y participer. Les avantages sont évidents : d'un côté, le club gagne en visibilité grâce à une publication dans les journaux *Luxemburger Wort* et *Tageblatt*. De l'autre côté, tous les frais sont entièrement à charge de la brasserie. L'association intéressée doit introduire une demande auprès de la brasserie, accompagnée d'une photo illustrant une mise en scène future. Si elle est acceptée par le service marketing de la brasserie, un photographe professionnel se déplace dans cette localité pour prendre plusieurs clichés permettant une reproduction en haute définition.

Au moins trois clubs ettelbruckois ont participé à cette action : la section féminine de l'association de gymnastique « La Patrie » pose à la fin des années 1970 fièrement avec une bière Bofferding, l'équipe du basketball Etzella fait de même en 1982, puis c'est au tour en 1983 du Cercle Philatélique d'Ettelbruck. Leurs membres ont une idée originale : coller sur la photo du comité des timbres oblitérés. La première illustration montre le premier timbre luxembourgeois, appelé « Schwarze Kapp » et oblitéré en 1852. Le deuxième timbre montre le « Waarker Jeekel », édité en 1966. La maquette validée de la publicité est envoyée aux imprimeries pour publication. Le *Luxemburger Wort* diffuse la publicité le 21 avril 1983, le *Tageblatt* suit le 28 avril 1983.

Mais le 11 mai 1983, Madame Deischter de la Brasserie Nationale adresse un courrier à l'attention du comité du Cercle Philatélique avec la communication suivante : « *Nous avons retiré votre photo des prochaines éditions dans la presse. (Voir réclamation de l'administration des postes et télécommunications dont copie en annexe)* ». Y sont joints deux courriers émanant de l'Administration des Postes et Télécommunications – Direction, référencés P/6.3.2.426 pour le *Luxemburger Wort* et P/6.3.2.445-js pour le *Tageblatt*. La deuxième phrase du courrier va droit au but : « *La reproduction dont il s'agit n'a pas été autorisée par mon autorisation* » pour conclure plus loin que le Directeur adjoint insiste « *à vous inviter à empêcher toute reproduction non autorisée de timbres-poste* ». Cette demande formelle est soutenue par la citation de l'article 5 du règlement grand-ducal du 26 juin 1981 sur le service intérieur des postes, permettant la « *reproduction de timbres-poste luxembourgeois* » que sous les



conditions suivantes :

1) *La reproduction en couleur doit être la réplique fidèle du timbre original agrandi linéairement au moins une fois et demie ou réduit d'au moins un tiers. La reproduction en noir et blanc peut garder les dimensions de l'original ;*
2) *En cas de représentation coloriée, les couleurs doivent exactement correspondre, même pour les vignettes polychromes, à celles de l'original. Les représentations en noir et blanc doivent de même garantir une ressemblance parfaite avec l'original par l'utilisation de clichés appropriés permettant l'impression nuancée de tons symbolisant les couleurs de l'original ;*
3) *Aucune vignette ne doit être représentée isolément. Elle doit toujours être reproduite sur un support avec lequel elle fera corps et dont elle ne doit pas se détacher ;*
4) *Chaque reproduction ou agrandissement réalisé suivant les indications prémentionnées donne lieu à la cession gratuite de deux spécimens à l'Administration qui recevra en plus, à titre de justification, deux exemplaires de chaque reproduction qui en est tirée ;*
5) *Les intéressés doivent adresser une demande écrite à la Direction des postes, 2020 Luxembourg, qui attribue un numéro à chaque autorisation de reproduction. Ce numéro doit figurer en caractères majuscules latins et en chiffres arabes sur le bord inférieur de la reproduction*
6) *L'Administration exerce le droit d'auteur sur les dessins et sur l'ensemble des travaux artistiques en r*apport avec la création d'un timbre-poste.

La déception auprès des membres du cercle philatélique a été très grande. Mais il faut voir le côté positif de l'histoire : grâce à la censure par une administration publique, les deux annonces précitées sont les plus rares de toute la série et sont aujourd'hui particulièrement recherchées par les collectionneurs.

Je tiens à remercier Guy Reding pour la mise à disposition de ses documents d'archives.

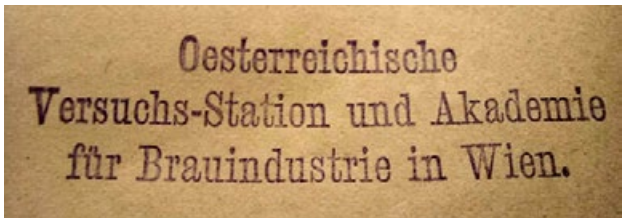
YC • MD

Cet article a été publié la première fois dans le magazine « Den Ettelbléck op d'Geschicht » en octobre 2026.

Times & Fraktur à gogo

Notre association vient de faire une très belle pêche ! Quelque chose qu'on ne voit pas passer tous les jours. Peut-être, au mieux, une fois dans sa vie.

Il s'agit d'une bibliothèque spécialisée d'un établissement de type universitaire pour les techniques de fermentation de Vienne. À un



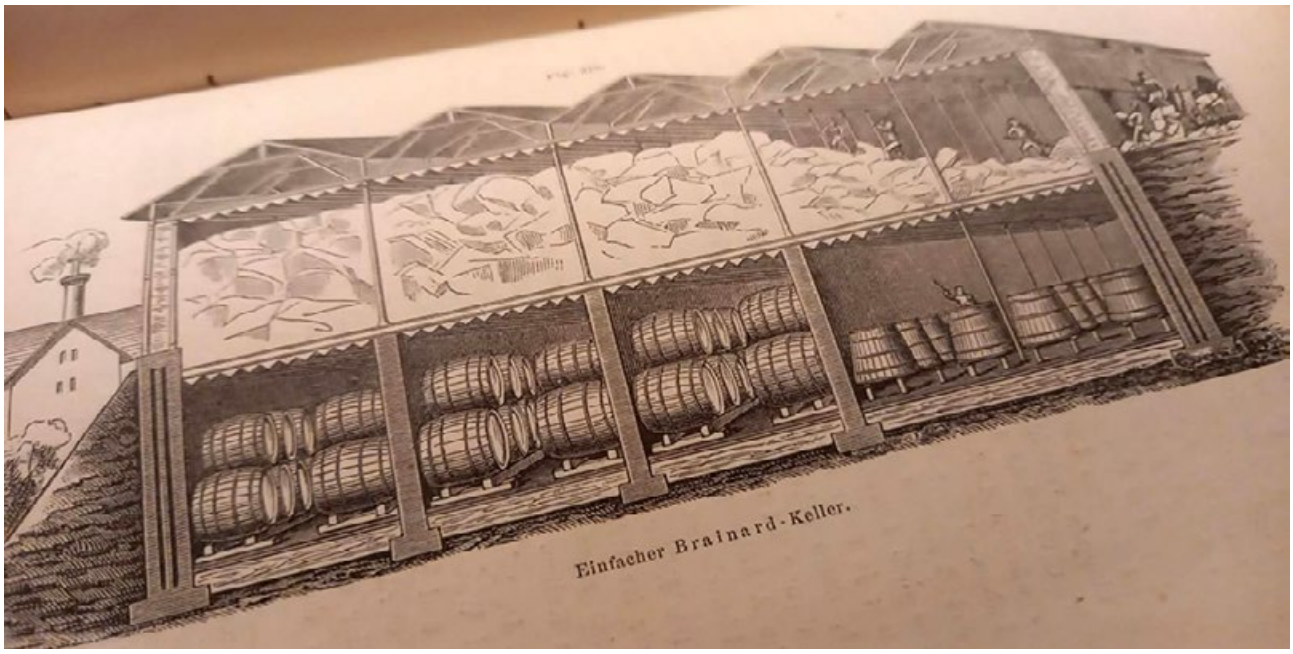
moment non précisé (probablement 2e moitié des années 1970), cette bibliothèque a changé de propriétaire. Nous ne disposons d'aucun détail quant au nouveau propriétaire de l'époque, mais cette bibliothèque s'est retrouvée entre les mains de la Brau Union Österreich A.G. de Linz.

Lors du déménagement récent de son quartier général depuis son ancien site brassicole de Linz vers le centre citadin, la bibliothèque a été mise en vente aux enchères. Un chimiste l'a acquise pour sa lecture de chevet, mais cette approche assez originale s'est vite transformée en cauchemar. Entreposer correctement plus de 4000 livres n'est pas chose facile !



Nous avons récemment acquis cette collection qui va compléter en grandes lignes la nôtre, que nous estimons à plus de 2000 ouvrages. Nous sommes actuellement en discussion avec un partenaire afin de mettre en place un centre de documentation spécialisé dans le domaine brassicole, unique en son genre dans la Grande Région.

YC • MD



Photos, textes & layout (sauf mention contraire) : **Yves Claude** (YC) | Corrections texte : **Muriel Dejardin** (MD), **Romain Gaspar**
© Musée brassicole des deux Luxembourg a.s.b.l., novembre 2026.